

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le treize du mois de novembre, le Conseil municipal de la Commune de **POUILLY-les-NONAINS** s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie à 20 heures, sous la présidence de M. Eric MARTIN, Maire.

Etaient présents : M. Eric MARTIN, Maire, Mmes et MM. Céline POMMIER, Véronique FILLION, Régis LAURENT, Adjoint, Mmes et MM. Annette CARTIER DUBOST, Christiane ROSSILLE, Catherine MOULLER, Pierrick MURCIER, Laetitia DUFOUR, Anthony FAYET, Pierre Alexandre GIRARD, Pierre CREPIN, Lysiane CHATELUS, Martine MERIGOT

Absents excusés : Philippe NEMOZ, pouvoir à Céline POMMIER, Yves GAULIER, pouvoir à C. ROSSILLE

Absents : Samyha LOUBIBET, Sandrine DELFIEU, Christophe CHAIZE,

Date de la convocation : jeudi 6 novembre 2025

Secrétaire de séance : Pierrick MURCIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201766-20251113-D202553-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2025

2025-53 OBJET : Attribution de la délégation de service public (DSP) pour la gestion de la crèche « Le Jardin aux Câlins »

Le conseil municipal,

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- le Code de la Commande Publique ;
- la délibération n°2025-45 en date du 1^{er} juillet 2025, par laquelle l'Assemblée Délibérante a approuvé le principe d'une délégation de service public pour la gestion de la crèche ;
- le rapport d'analyse des candidatures de la Commission visée à l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales constatant la complétude des candidatures et autorisant l'ouverture des offres des candidat le 16 septembre 2025 ;
- le rapport d'analyse des offres (valant rapport du maire sur le choix de l'attributaire) de la Commission visée à l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales en date du 16 septembre 2025 prévoyant de solliciter des éléments complémentaires auprès des candidats, et de permettre une remise des offres finales le 24 septembre 2025 ;
- le projet de contrat de la délégation de service public pour la gestion de la crèche.

Considérant :

- que par délibération n°2025-45 en date du 1^{er} juillet 2025, le Conseil municipal a approuvé le projet de délégation de service public, conformément à l'article L. 1411-4 du Code général des collectivités territoriales.
- que le Conseil Municipal de Pouilly-les-Nonains a décidé de lancer une consultation en vue de confier à un délégataire la gestion de la crèche « Le Jardin aux Câlins »

Où il est exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- APPROUVE le choix de LA MUTUALITE FRANCAISE DE LA LOIRE pour assurer, en tant que délégataire, la gestion de la crèche de 24 places « Le Jardin aux Câlins », pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- APPROUVE le projet de contrat de délégation de service public ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, nommé par arrêté, à signer la convention de délégation de service public et tous les actes afférents ;
- CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de notifier cette décision aux services préfectoraux ainsi qu'au comptable public et de faire appliquer la présente délibération par les services concernés.

Sont annexés à la présente délibération :

- le projet de contrat
- le rapport d'analyse des candidatures
- le rapport d'analyse des offres finales relatif au choix du candidat et à l'économie générale du contrat

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Affiché et publié le lendemain.

Pour copie conforme en mairie le 14 novembre 2025

Pierrick MURCIER, secrétaire de séance,

